



Déclaration liminaire CFDT au CTS des DI(R)ECCTE du 10 mars 2016

En ce deuxième CTS de l'année 2016, la CFDT renouvelle ses craintes antérieurement formulées sur l'absence de réponses concrètes à toutes les questions posées au sujet de **la réforme Territoriale**. En effet, nous avons déjà fait état de différents dysfonctionnements entraînant un questionnement d'un grand nombre d'agents sur les conséquences de la mise en place de la réforme et ses répercussions, sur les conditions de travail, notamment des risques psychosociaux dans les régions fusionnées.

Par exemple, en BOURGOGNE FRANCHE COMTE les premiers retours d'un questionnaire adressé par la CFDT aux agents révèle qu'un quart des agents ayant répondu ne sont pas satisfaits de leur fiche de poste, que 60 % des agents ont vu leur fiche de poste modifiée, dont la moitié sans concertation, et que près de 40 % des agents sont ou ont été dans une situation de souffrance.

Près de la moitié des agents de l'ex-DR Bourgogne ayant répondu, le Directeur ne pouvant en contester la représentativité, dénonce des questions ouvertes qui ne reflètent qu'un « ressenti » des agents. Pour lui 3 agents seulement ont refusé la première proposition de fiche de poste, puis l'ont acceptée après avoir été convoqués par leur chef de pôle en présence de la Secrétaire générale.

Pourtant le mal être créé par ce ressenti est réel et doit être pris en charge. Au lieu de cela on ajoute aux contraintes de mobilité fonctionnelle des contraintes de déménagements de bureaux, officiellement pour accompagner la réorganisation des services, en pratique pour libérer les bureaux de DIJON choisis par les cadres basés à BESANCON, qui ne les occuperont qu'occasionnellement.

Ainsi **il est désormais urgent d'accepter les expertises demandées par les CHSCT et de les faire réaliser dans les meilleurs délais**. La situation dans les directions reflète ces dysfonctionnements.

Des collègues du pôle 3E se sont vus contraints à la mobilité fonctionnelle. Mais avec quel choix ? Un seul poste offert et une pression de l'encadrement qui laisse entrevoir une alternative encore moins séduisante.

Au pôle C les réflexions en cours sur la mise en œuvre des conclusions de la mission Auvigne Mazurel a l'ordre du jour du présent CTS n'apportent pas de réponses aux agents en souffrance.

La CFDT fait un constat de dysfonctionnements général des services avec la réforme territoriale et des conditions de travail dégradées pour les agents.

Face à l'offensive des Régions qui revendiquent les compétences des pôles 3E, l'administration doit rassurer les agents et l'État doit conserver les compétences Emploi et Economie.

La seule réponse de l'administration dans ce contexte est un plan d'accompagnement RH que la CFDT estime insuffisant, non stabilisé et flou.

La CFDT demande donc au Délégué Général au pilotage des DIRECCTES et des DIECCTES :

- La mise en place des conditions permettant le rétablissement du dialogue social dans les régions,
- Des moyens financiers et humains pour accompagner les multiples réformes, pour qu'elles n'aient pas de conséquences négatives sur les agents et le service public.